



Sting revient !

Musique. Premier album de chansons inédites en dix ans, Sting sort *The Last Ship*, lundi. Ancré dans l'Angleterre industrielle de son enfance, l'œuvre doit devenir une comédie musicale à Broadway. ■

Vente napoléonienne

Il avait peur que les Anglais fassent disparaître l'original. La copie d'une partie du testament de Napoléon, réalisée à sa demande en avril 1821, sera mise en vente le 6 novembre à Paris.



Hanche royale

Juan Carlos opéré. Le roi d'Espagne, âgé de 75 ans, sera à nouveau opéré de la hanche gauche. Juan Carlos subira sa huitième intervention depuis mai 2010. La dernière en date s'est déroulée en mars. ■

Direction et rédaction :

1, rue du Général-Ferrié
18023 Bourges Cedex
Tél. 02.48.27.63.63 - Fax. 02.48.27.63.65

Abonnements : 0810 61 00 18 (n° Azur, coût d'une communication locale)

LE BERRY

RÉPUBLICAIN

JUSTICE ■ Les héritiers du comte de Paris récupèrent une partie des « biens royaux »

Les trésors des rois de France

La justice a ordonné la restitution aux héritiers du comte de Paris des « biens historiques du trésor des rois de France », composé notamment de tableaux, de manuscrits historiques et de bijoux.

C'est la fin d'une longue bataille judiciaire, après douze ans de procédure. Dix héritiers du comte de Paris Henri d'Orléans, mort en 1999, avaient saisi le tribunal de grande instance de Paris pour récupérer les biens que leur aïeul avait donnés à la Fondation Saint-Louis, qu'il avait créée.

Le tribunal leur a donné raison sur plusieurs tableaux, manuscrits et bijoux, dont la valeur est de l'ordre de « plusieurs dizaines de millions d'euros », a annoncé, hier, leur avocat, M^e Olivier Baratelli.

Le tribunal a déclaré nulles les donations du comte de Paris de 1976 et de la comtesse de Paris de 1977, faute d'autorisation administrative d'une part et d'acte passé devant un notaire d'autre part, selon l'avocat. Deux « omissions » qui, selon M^e Baratelli, montraient la volonté du comte de Paris de « dissimuler



HÉRITAGE. Henri d'Orléans, comte de Paris, avait officiellement créé la Fondation Saint-Louis pour éviter la dispersion des biens de la famille. PHOTO AFP

les biens considérables dont il voulait priver ses enfants ».

« Ce que nous voulons, c'est que ces biens de famille servent d'écrin à ces mobiliers emblématiques pour qu'ils soient exposés aux yeux du public », avait plaidé l'avocat. Ainsi, une partie des objets devrait être exposée à Versailles.

La fondation va devoir resti-

tuer les portraits de Louis XIII et de Louis XIV enfant par Philippe de Champaigne, le carnet de croquis que Louis XIV a réalisé à l'âge de 7 ans, le portrait de la Duchesse d'Orléans, le manuscrit des statuts de l'ordre de Saint-Michel datant de la fin du XV^e siècle.

Les héritiers vont également récupérer un « abrégé des finan-

ces de Louis XIV datant de 1682 en velours calligraphié, les aquarelles de Carmontelle et du prince de Joinville, le grand collier de l'Ordre de la jarretière, le service de porcelaine de Sèvres livré en 1840 à la reine Marie-Amélie ».

« Que leurs larmes pour pleurer »

Ils ont en revanche été déboutés de leurs demandes concernant les châteaux d'Amboise (Indre-et-Loire) et de Bourbon-l'Archambault (Allier), la chapelle royale de Dreux (Eure-et-Loir) et la chapelle expiatoire de Paris, ces donations ayant été faites plus de 30 ans avant qu'elles soient contestées devant la justice.

« Ils n'auront rien, que leurs larmes pour pleurer », aurait dit le comte de Paris à propos de ses enfants, qu'il s'était mis à détester. Cette haine serait née de sa frustration, dans les années 1960, lorsqu'il avait vu ses ambitions politiques définitivement anéanties. C'est ainsi qu'il aurait « bradé » le patrimoine familial et créé la Fondation Saint-Louis, à laquelle il léguait ce qu'il n'avait pas vendu. ■

VITE DIT

A28 ■ Ivre à contresens

Un automobiliste de 51 ans a parcouru l'A28 à contresens, jeudi, entre Abbeville et Rouen. Il ne se souvenait de rien après son arrestation. Il avait 2,2 g d'alcool par litre de sang. ■

RETRAITÉ ■ Meurtrier

Un octogénaire a frappé son épouse grabataire à l'aide d'une masse jeudi matin en Charente-Maritime. Il a ensuite appelé les pompiers pour se dénoncer. Elle est décédée de ses blessures. ■

ENCEINTE ■ Poignardée

Une femme enceinte a été poignardée à l'abdomen lors d'une tentative de vol à l'arraché hier à Salomé (Nord). Elle a été transportée au CHR de Lille dans un état grave. ■

TIGRE ■ Gardien tué

Un tigre de Sibérie, Raspoutine, a tué jeudi un gardien du zoo de Münster (Allemagne) en le mordant au niveau de la nuque.

RIXE ■ Marteau

À Rochefort (Charente-Maritime), trois jeunes de 16 et 18 ans, armés de marteaux et de lattes de lit, ont légèrement blessé deux lycéens et une surveillante qui s'était interposée. Deux d'entre eux ont été interpellés. ■

LA POSTE ■ Braquage

Trois hommes armés et cagoulés ont été interceptés après avoir attaqué, hier, un bureau de poste du Val-de-Marne. Le trio a tenté de fuir en scooter. ■

MEXIQUE ■ 97 morts

Le Mexique, pris en tenaille par les tempêtes Manuel et Ingrid, compte plus de 160 morts et disparus. De nombreux villages sont complètement isolés. ■

CHICAGO ■ Fusillade

Treize personnes ont été blessées lors d'une fusillade sur un terrain de basket, jeudi à Chicago (États-Unis). La police pense à une « affaire de gangs ». ■

→ L'AIR DU TEMPS

Collation du matin, chagrin !

Le goûter de 10 heures à l'école a du plomb dans l'aile. Il favoriserait l'obésité infantile.

Tout le monde se rappelle du petit en-cas du matin, qu'annonçait la sonnerie de la récré. L'odeur des pains au chocolat encore chauds s'échappait des paniers des préposés à la distribution. La pièce de 5 francs alimentait la

caisse du voyage scolaire de fin d'année...

Les plus anciens gardent certainement le souvenir – ému ou amer – de leur verre de lait. Depuis les années 1950, sous l'impulsion de Pierre Mendès France, la collation de 10 heures s'était profondément ancrée dans les habitudes alimentaires françaises.

Eh bien voilà, c'est fini. Tous ceux qui salivaient à l'idée de la pause matinale resteront sur leur faim. Cette madeleine de Proust ne devrait plus émoustiller les sens des générations futures.

Nouveau cheval de bataille des professionnels de la san-



COLLATION. Un excès alimentaire peu recommandé. PHOTO AGNÈS GAUDIN

té, l'endiguement de l'obésité infantile justifie la fin de cette tradition.

Le phénomène vient d'Alsace. Selon l'Agence régionale de santé, la collation du matin palliait – à l'origine du moins – « les carences caloriques et calciques des enfants d'après-guerre ». Soit. Aujourd'hui, le constat s'est inversé : « Les jeunes Français ne souffrent plus de carences. » Un doux euphémisme, avec 12,1 % des enfants atteints de surpoids.

En gros : petits écoliers, si vous voulez retrouver de belles tablettes de chocolat... n'en mangez pas ! ■

Nicolas Auriault



ARCHÉOLOGIE ■ Tranchées

Deux galeries en bois, deux tranchées et un abri bétonné ont été découverts lors de fouilles préventives, près de Mulhouse. Ces constructions allemandes de la Première Guerre mondiale sont prélevées afin d'être exposées à Dresde (Allemagne).

Une yogini restituée à l'Inde par la France



DIVINITÉ. La statue d'une des 64 ou 81 yogini, Vrishanana, déesse à tête de buffle, a fait son retour à New Delhi, en Inde. Révérée jusqu'au X^e siècle – ses adorateurs attribuaient aux yogini la capacité de transmettre des pouvoirs magiques – elle avait été volée avant d'être retrouvée chez un collectionneur en France. Suite à son décès, sa veuve avait fait don de la statue, en 2008, à l'ambassade d'Inde à Paris, qui a œuvré pour son retour au pays. ■

Un ferry électrique à rechargement rapide

LORIENT. Rechargeable en seulement quatre minutes, le *Ar Vag Tredan* est présenté comme le premier navire au monde « zéro émissions de CO2 ». Doté de 128 condensateurs, fonctionnant sans batteries, il consomme cinq fois moins qu'un bateau diesel. Très silencieux, ce catamaran devra assurer 28 navettes quotidiennes entre Lorient et Locmiquélic. ■

